



SNUipp-FSU Vaucluse

ANNONCES DU DASEN DE VAUCLUSE AU CTSD DU 13 SEPTEMBRE 2013

Suite au refus unanime des délégués du personnel de cautionner la carte scolaire présentée par le DASEN le 5 septembre dernier, un nouveau CTSD s'est tenu ce jour.

Lire la déclaration préliminaire du SNUipp-FSU 84.

Devant le maintien de sa décision concernant la fermeture après la rentrée de l'école Mourre de Sève, les délégués du SNUipp ont, à nouveau, voté contre son projet de carte scolaire. Malgré cela, le CTSD n'étant qu'une instance consultative, le DASEN peut cette fois appliquer les mesures proposées aujourd'hui.

Attention ! Une mesure de fermeture à la rentrée, jamais entérinée jusqu'alors, a été actée pour la première fois en Vaucluse ! Le SNUipp continuera à s'y opposer ! Nous resterons vigilants et nous invitons les écoles à nous contacter tout au long de l'année pour tout souci d'effectifs.

Notre vote contre voulait aussi dénoncer l'impossibilité budgétaire de répondre particulièrement au besoin d'ouverture sur une école de l'éducation prioritaire et d'abonder les temps de décharges de direction d'écoles en zone sensible qui vont faire cruellement défaut cette année.

Encore une fois, ce sont des postes vacants en RASED qui ont servi de variable d'ajustement pour permettre la création de certains postes.

Le SNUipp fera le bilan de cette carte scolaire pour préparer de façon combative les travaux pour la rentrée 2014. Leur date n'est pas encore connue car elle sera dépendante du calendrier électoral.

Fermetures conditionnelles confirmées

En écoles maternelles hors éducation prioritaire

SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON LA CARDELINA

SAINT-DIDIER MATERNELLE

En écoles élémentaires hors éducation prioritaire

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE A. MOURNA A

PERTUIS G. BRASSENS

Fermeture non attendue

En école élémentaire en éducation prioritaire

SORGUES MOURRE DE SEVE (décision de fermeture après la rentrée)

Ouvertures de classes

En écoles maternelles hors éducation prioritaire

VEDÈNE LES JARDINS JONQUIERES FREDERIC MISTRAL

En écoles élémentaires hors éducation prioritaire

LORIOLE-DU-COMTAT LES PINS GARGAS

LE PONTET M CURIE

En écoles élémentaires en éducation prioritaire

AVIGNON GRANDS CYPRES A

En écoles primaires

RASTEAU + 0,25 de décharge de direction

Autres mesures envisagées

CLIS BOLLENE LES TAMARIS